



**OFFRE COMMERCIALE
CONDITIONS PARTICULIERES
OFFRE ARENH**

ENERGIES DU SANTERRE est un fournisseur d'électricité et de Gaz reconnu. Nous sommes agréés par le ministère pour nos activités de fourniture d'électricité et de gaz.

1- Destinataire de l'offre

Nom ou Raison sociale	MIE PLENEMO		
N° SIRET	87909607100011		
Code APE	5810C		
Adresse	ZAC DE PLENENO - 6 RUE GEORGES BRASSENS		
Code Postal	56100		
Ville	LORIENT		
Interlocuteur	M. HUET Giovanni		
Tél. Fixe	02 97 50 55 19	Portable	06 74 51 39 14
Mail	miepleneno@gmail.com		

2- Objet de l'offre

Energies du Santerre vous propose la conclusion d'un contrat unique de fourniture d'énergie électrique pour le Site mentionné au §3 ci-dessous.

Ce contrat regroupe :

- la fourniture de l'énergie électrique,
- l'acheminement de l'électricité,
- la prestation de responsable d'équilibre.

3- Site de consommation

Nom ou Raison sociale	MIE PLENEMO					
Adresse	LA MIE CALINE - RUE GEORGES BRASSENS					
Code Postal	56100					
Ville	LORIENT					
Identifiant PDL ou RAE	50 090 268 660 722				GRD : ENEDIS	
Domaine de tension	BT>36 kVA			Tarif d'utilisation réseau : BT>36KVA CU		
Puissance de Tension	Pointe : 48 kVA	HPH : 48 kVA	HCH : 48 kVA	HPE : 48 kVA	HCE : 48 kVA	
Consommation estimée		HPH : 44160 kWh	HCH : 13392 kWh	HPE : 50417 kWh	HCE : 14692 kWh	soit 122661 kWh

4- Date d'effet et durée de la fourniture

Date de début de fourniture : 01/01/2023

Date de fin de fourniture : 31/12/2025

En cas d'acceptation de la présente Offre, le Contrat de fourniture d'énergie électrique sera conclu pour la durée mentionnée ci-dessus sous réserve des dispositions fixées à l'article des Conditions Générales (paragraphe 11).

Gn

5- Prix et structure tarifaire

Type Offre : ARENH (Prix fixes marchés au-delà du 31/12/2025)

PRIX DE LA FOURNITURE ELECTRIQUE			
Offre 36 mois	Prix Heures Pointe	Prix Heures Pleines Hiver	Prix Heures Creuses Hiver
	254,12 €/MWh	254,12 €/MWh	91,71 €/MWh
		Prix Heures Pleines Eté	Prix Heures Creuses Eté
		39,93 €/MWh	29,87 €/MWh

ABONNEMENT : 0 €/an Energie verte (3 €/MWh) : Non

La saison Hiver comprend les mois de novembre à mars inclus.
La saison Eté comprend les mois d'avril à octobre inclus.

PRIX DE L'ENERGIE ACHEMINEMENT (TURPE Variable)			
BT>36 kVA CU	Prix Heures Pointe	Prix Heures Pleines Hiver	Prix Heures Creuses Hiver
	NA	51,50 €/MWh	33,60 €/MWh
		Prix Heures Pleines Eté	Prix Heures Creuses Eté
		22,80 €/MWh	18,00 €/MWh
PRIX DE L'ENERGIE ACHEMINEMENT (TURPE Fixe)			
	Terme fixe	11,61 €/kVA	
	Composante annuelle de Gestion (CG)	184,80 €/an	
	Composante Annuelle de Comptage (CC)	234,90 €/an	

Tarifs TURPE du 01/08/2021

TAXES ET CONTRIBUTIONS					
BT>36 kVA CU	TICFE	CTA	TICFE, du 01/02/22 au 31/01/2023	TICFE, après le 01/02/2023	Capacités (2022)
	3,315 €/MWh	21,93% de (CG+CC)	0,50 €/MWh	22,50 €/MWh	4,16 €/MWh
					CEE
					0,00 €/MWh

Prix de l'Acheminement

Le prix de l'Acheminement est facturé par le Distributeur au Fournisseur et est ensuite refacturé par le Fournisseur au Client.

Il est précisé que le Fournisseur refacturera à l'euro, l'euro ce prix.

Les coûts d'utilisation des réseaux, sont établis sur la base des puissances souscrites et des options tarifaires définies par le Client.

Les puissances souscrites et les options tarifaires seront par défaut reprises à l'identique de celles souscrites avant prises d'effet du Contrat.

Toute modification des puissances souscrites ou de la Tarification d'utilisation des réseaux ainsi que toute modification des taxes, redevances, prélèvements ou contributions portant sur les coûts d'utilisation des réseaux seront répercutées, à l'euro près sur le prix facturé au Client.

6- Taxes et Contributions

CSPE Le tarif de la CSPE est fixé à 22,5 €/MWh à compter du 1^{er} janvier 2016, en application de l'article L121-13 du code de l'Energie.

TICFE Elles sont définies par chaque commune et chaque département. Elles dépendent de la puissance souscrite et d'un coefficient multiplicateur fixé et voté par les Conseils municipaux et départementaux. Le montant de ces taxes est fixé au profit des communes. Elle est de 3.315 €/MWh.

CEE Energies du Santerre n'est pas soumis au Certificat d'économies d'énergies et de précarité.

Il n'y aura aucune facturation pour cette contribution.

CTA Ce montant est égal à 21,93% de la partie fixe que l'on obtient par l'addition de la composante annuelle de gestion (CG) et la composante annuelle de Comptage (CC).

TVA 20% facturé sur le débit.

TICFE 0,5 €/MWh sur la période du 01/02/2022 au 31/01/2023 (Décret n° 2022-84 du 28 janvier 2022), puis 22,5 €/MWh (a priori)

Coût de capacité annualisé : les frais liés au mécanisme de Capacité (article L335-1 du Code de l'énergie) seront strictement refacturés au client.

Accès régulé à l'électricité nucléaire historique (« ARENH »)

La loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché d'Electricité) du 7 décembre 2010 a mis en place le dispositif de l'ARENH (Accès Régulé à l'Electricité Nucléaire Historique). Le Fournisseur fait bénéficier le Client de l'ARENH selon les modalités suivantes. La Puissance ARENH allouée est déterminée par le Fournisseur selon la puissance moyenne en Heures de Basse Consommation sur la base des consommations prévisionnelles, multipliée par un coefficient de bouclage k, défini par Arrêté du 17 mai 2011 soit : K = 0,964. Les Heures de Faible Consommation sont les heures définies par Arrêté du 17 mai 2011 soit :

- Juillet-Août

- Samedi-dimanche et jour fériés et heures entre 1h et 7h, d'avril à juin et de septembre à octobre

Le volume ARENH prévisionnel est défini comme le produit entre la Puissance ARENH allouée et le nombre d'heures de l'année de livraison considérée.

Le prix ARENH est le prix de l'ARENH pour la période considérée et tel que fixé par Arrêté du 17 mai 2011.

Dans le cas d'un arrêt ou d'une suspension du dispositif ARENH pour quelque motif que ce soit, ou dans le cas où la puissance ARENH allouée au Client varierait suite à une décision des pouvoirs publics ou suite à un dépassement du volume global maximal d'ARENH prévu à l'article L336-2 du Code de l'Energie, la quantité d'énergie électrique manquante ou excédentaire serait alors valorisée sur la base des prix de marché de gros de l'électricité en France à une date communiquée au préalable par le Fournisseur au Client et répercutée sur la facture du Client.

En cas de suspension/suppression du dispositif de l'ARENH ou en cas d'écroulement des volumes livrés au titre du dispositif pour quelque cause que ce soit, le prix de la fourniture pourra être revu.

Gn

7- Services gratuits

Energies du Santerre met à votre disposition un espace sécurisé via GFI vous permettant d'accéder à vos factures et consommations. Vous avez la possibilité d'échanger avec notre service client via ce service. Au début de chaque mois, le client recevra par voie postale une facture.

Nous rappelons que notre service client est joignable au 03 22 73 31 82 (appel non-surtaxé) du lundi au vendredi.

Horaires téléphoniques :

Lundi : 8h30 à 12h / 13h30 à 17h
Mardi : 8h30 à 12h / 13h30 à 17h
Mercredi : 8h30 à 12h / 13h30 à 17h
Jeudi : 8h30 à 12h / 13h30 à 17h
Vendredi : 8h30 à 12h / 13h30 à 16h00

Par mail :

contact@energiesdusanterre.fr

8- Facturation et modalités de règlements

Composition de la facture :

- une partie facturation sur la Fourniture, elle correspondra vos consommations électriques,
- une partie facturation sur l'acheminement, qui correspond au TURPE frais de utilisation du réseau,
- une partie facturation des taxes et contributions.

Le mode de paiement :

- par prélèvement à J+15 jours de la date d'émission de la facture.

Tout retard de paiement ouvrira droit, sans autres formalités, à l'application de pénalités calculées au taux d'intérêt légal multiplié par 3 appliquées au montant de la créance. En cas de non-paiement après la date limite d'exigibilité, nos services peuvent interrompre la fourniture après rappel écrit valant mise en demeure. Tout déplacement d'agent suivi ou non d'une interruption de fourniture, est facturé selon les barèmes en vigueur figurant au catalogue de prix des prestations du Gestionnaire de réseau disponible sur le site Internet du GRD.

9- Résiliation

Outre les dispositions de l'article « Résiliation » des Conditions Générales de Vente, le présent Contrat pourra être résilié sans indemnité de part et d'autre, dans les cas suivants :

- par l'une ou l'autre des Parties, à échéance du contrat, par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant le respect d'un préavis minimum de quarante-cinq (45) jours calendaires avant la date anniversaire de la prise d'effet du contrat. Dans ce cas, la résiliation prendra effet à la date d'échéance du contrat.

En dehors des cas de résiliation expressément définis dans le présent contrat et par dérogation à l'article « Responsabilité » des Conditions Générales de Vente, toute résiliation du contrat par le client constitue une faute du Client, laquelle donnera lieu au paiement par le Client d'une pénalité forfaitaire destinée à couvrir le préjudice subi par Energies du Santerre au jour de la résiliation effective, lui-même étant défini comme le jour où Energies du Santerre a eu connaissance de la résiliation par le GRD.

Cette pénalité, en cas de résiliation anticipée du contrat sera calculée de la manière suivante : $15 \times \text{CAR (Consommation Annuelle de Référence en MWh)} \times \text{Durée du contrat (en année restante)}$, s'applique de plein droit sans mise en demeure préalable, nonobstant la possibilité pour Energies du Santerre de réclamer l'intégralité de son préjudice.

Energies du Santerre se réserve le droit de compenser cette pénalité avec les sommes éventuellement restantes dues par Energies du Santerre au titre du Contrat.

10- Dépôt de Garantie bancaire

Aucun dépôt de garantie n'est demandé.

11- Correspondances et correspondances

Sans préjudice des dispositions des Conditions Générales, l'ensemble des correspondances, notifications, échanges d'information relatif au Contrat de fourniture électrique se fera aux adresses suivantes :

Fournisseur :
Energies du Santerre
32 Faubourg de Bretagne 80200 PERONNE
Tél : 03 22 73 31 82
E-mail : contact@energiesdusanterre.fr

Interlocuteur :
Mme VERDY
Tél : 03 22 73 31 82
Tél portable : 06 38 27 40 41
E-mail : commercial@energiesdusanterre.fr

Gn

12- Conditions de mise en œuvre de la fourniture

Le début de la fourniture est subordonné :

- à l'acceptation par le Client de la présente offre,
- à la transmission dans les délais par le client de l'ensemble des documents et informations nécessaires à l'exécution du contrat de fourniture d'énergie électrique.

Le client autorise Energies du Santerre à consulter pendant la durée du contrat et jusqu'à la dernière facturation, toutes les données nécessaires à la gestion du contrat (données techniques, historique des consommations, courbe de charge, ...) auprès du gestionnaire de réseau.

13- Date limite de l'Offre

Cette offre est valable jusqu'au :

28/03/2022 17h00

L'Offre d'Energies du Santerre se compose des présentes et des Conditions Générales du Contrat de fourniture d'énergie électrique et leurs annexes, et notamment les synthèses des Dispositions Générales relatives à l'accès et à l'utilisation du RPD déclinées par Domaine de tension établie par le GRD. En cas de contradiction, les dispositions des présentes prévalent.

- => L'acceptation du Client vaut accord irrévocable sur le prix et les modalités de la fourniture d'énergie électrique telles que précisées dans les présentes et les Conditions Générales.
- => La signature par le Client de la présente Offre est engageante et vaut conclusion du Contrat de fourniture d'énergie électrique.
- => Les télécopies, courrier électronique ou lettre, ont la valeur juridique d'un écrit et sont recevables comme preuve des obligations du Fournisseur et du Client.
- => En conséquence, en cas d'acceptation de l'Offre par le Client, les présentes porteront Conditions Particulières du Contrat de fourniture d'énergie électrique.

Pour Energies du Santerre

Nom et Prénom : Mme VERDY Florence
Fonction : Directrice

Signature

14- Acceptation de l'Offre

Si vous acceptez la présente Offre, nous vous remercions de nous faire parvenir par courrier (32 Faubourg de Bretagne – 80200 PERONNE) la présente offre datée, signée et précisant le cas échéant les options retenues et par mail à contact@energiesdusanterre.fr

Le signataire reconnaît avoir pris connaissance des Conditions Générales.

Pour MIE PLENEMO

A

Société :

Nom :

Fonction :

Signature précédée de la mention « Bon pour accord »

Bon pour accord
La Mie Caline
EURL Mie plénemo
6, Rue Georges Brassens
56100 Lorient
02 97 50 55 19
879 096 071 RCS Lorient

GA



Des hommes
au service de
vos énergies

MANDAT de Prélèvement SEPA

Référence Unique du Mandat Version 1

conformément aux instructions de Energies du Santerre. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

Votre Nom	* MIE PLENEMO	(b)	1
Votre adresse	Nom du débiteur(s)		
	* ZAC DE PLENENO - 6 RUE GEORGES BRASSENS	(b)	2
	Numéro et nom de la rue		
	* 56100	(b)	2
	Code postal		
	* LORIENT	(b)	2
	Ville		
	* France	(b)	2
	Pays		
Les coordonnées de votre compte	* 32141 1204 1610 1311 3258 1103 4411	(b)	2
	Numéro d'identification international du compte bancaire - IBAN (International Bank Account Number)		
	* 05511 1204 1610 1311 3258 1103 4411	(b)	2
	Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier Code)		
Nom du créancier	* Energies du Santerre	(b)	1
	Nom du créancier		
	* FR18808528	(b)	2
	Identifiant Créancier SEPA		
	* 32 FAUBOURG DE BRETAGNE	(b)	2
	Numéro et nom de la rue		
	* 8 0 2 0 0	(b)	2
	Code postal		
	* PERONNE	(b)	2
	Ville		
	* France	(b)	2
	Pays		
Type de paiement :	* Paiement récurrent / répétitif	☐	
	Mensualisation	☒	
	Prélèvement à la facture	☒	
Signé à	* LORIENT	(b)	2
	Lieu		
Signature(s) :	Veuillez signer ici		

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Informations relatives au contrat entre le créancier et le débiteur - fournies seulement à titre indicatif.

Code identifiant du débiteur	* Indiquer ici tout code que vous souhaitez voir restitué par votre banque	(b)	2
Tiers débiteur pour le compte duquel le paiement est effectué (si différent du débiteur lui-même)	Nom du tiers débiteur : si votre paiement concerne un accord passé entre Energies du Santerre et un tiers (par ex., vous payez la facture d'une autre personne), veuillez indiquer ici son nom. Si vous payez pour votre propre compte, ne pas remplir.	(b)	2
Contrat concerné	* Code identifiant du tiers débiteur	(b)	2
	Nom du tiers créancier : le créancier doit compléter cette section s'il remet des prélèvements pour le compte d'un tiers.	(b)	2
	* Code identifiant du tiers créancier	(b)	2
	* Numéro d'identification du contrat	(b)	2
	Description du contrat	(b)	2

A retourner à

Energies du Santerre
32 FAUBOURG DE BRETAGNE
80200 PERONNE

Zone réservée à l'usage exclusif du créancier

1 : La longueur maximum pour un nom est de 70 caractères
2 : Cette ligne a une longueur maximum de 95 caractères

A NOUS RETOURNER ACCOMPAGNE D'UN RIB

Offre commerciale - Conditions Particulières Energies du Santerre - 32 Faubourg de Bretagne 80200 Peronne - Page 5/5

AM



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE/IBAN

Ce relevé est destiné à être remis, sur demande de vos créanciers et débiteurs, français ou étrangers appelés à faire inscrire des opérations sur votre compte (virements, prélèvements...). Nous vous rappelons que les informations contenues dans votre RIB/IBAN sont de nature confidentielle, c'est pourquoi nous vous invitons à la plus grande vigilance avant leur transmission.

We remind you that the information contained in your RIB/IBAN is on confidential nature, and we thus strongly encourage you to be vigilant as regards its transmission.

RIB - identifiant national de compte *National Bank Account Number*

ETABLISSEMENT	GUICHET	N°COMPTE	CLÉ RIB	DOMICILIATION
20041	01013	1137581Y034	47	RENNES CENTRE FINANCIER

L'identifiant international de compte est intégré au présent relevé d'identité bancaire. Cet identifiant a été créé pour faciliter les règlements transfrontières.

IBAN - Identifiant international de compte *International Bank Account Number*

BIC - Identifiant international de l'établissement *Bank Identifier Code*

FR4120041010131137581Y03447	PSSTFRPPREN
-----------------------------	-------------

TITULAIRE DU COMPTE *Account Owner*

MIE PLENENO

6 RUE GEORGES BRASSENS
56100
LORIENT

Cadre réservé au destinataire du relevé

--